

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

DU MERCREDI 3 JUIN 2026

Le mercredi 3 juin 2026 à 17h45, le Comité syndical de l'Établissement Public du SCoT s'est réuni sur la convocation adressée en date du 27 mai 2026 par Monsieur Joël GULLON, Président, à GRENOBLE.

Nombre de membres en exercice :	31
Nombre de membres présents :	25
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de voix :	27

Secrétaire de séance : Anne GERIN

PRESENTS TITULAIRES

Thierry ALDEGUER, Henri BAILE, Coralie BOURDELAIN, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Grégory CESBRON, Florent CHOLAT, Jean-François CLAPPAZ, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Jean-Claude DARLET, Sylvie DRULHON, Anne GERIN, Joël GULLON, Nicolas JALLOT, Anthony MOREAU, François OLLEON, Jean-Pierre PERROUD, Francis PILLOT, Eric ROSSETTI, Jean-Luc ROUX, Martial SIMONDANT, Laurent THOVISTE, Laëtitia ZAVATTONI

PRESENT SUPPLEANT

Marc DEPINOIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Imen DE SMEDT à Jean-Claude DARLET

Catherine TROTON à Florent CHOLAT

AUTRES SUPPLEANTS PRESENTS (SANS VOTE)

Alexandre COULLOMB

Christian ROUX

ABSENTS EXCUSES

Jean-Michel LOSA

Léonie MARCOUX

Coline PISSARD-GIBOLLET

Jérôme RUBES

En préambule à la séance, Joël GULLON invite Benoît PARENT à présenter en quelques mots la Greg ainsi que l'établissement public du SCoT. Il remercie du travail accompli les élus présents au mandat précédent et souhaite la bienvenue aux élus entrants. Il annonce l'ordre du jour :

- Délibérations liées à la mise en place du Comité syndical et à l'installation des instances et délégations,
- Points d'informations.

Anne GERIN est désignée secrétaire de séance.

1. Délibérations

1.1 Installation du Comité syndical (titulaires/suppléants)

Joël GULLON rappelle que les statuts publics de l'EP SCoT ont été modifiés durant le mandat précédent afin d'assurer une meilleure représentation des 7 EPCI membres.

Il énumère la liste des délégués titulaires et suppléants des EPCI, puis les déclare installés dans leurs fonctions.

1.2 Election de la Présidence

En tant que doyen de la séance, Henri BAILE précise les conditions du vote de l'élection de la présidence de l'établissement. Il appelle ensuite les candidats à se déclarer et à présenter leur profession de foi.

Joël GULLON se déclare candidat et détaille ses motivations. Arrivé à la présidence de l'EP SCoT en octobre 2024, il en souligne les dynamiques collectives, constituant un point d'appui solide pour dépasser les logiques de concurrence, pour construire une vision partagée forte des complémentarités interterritoriales. Il appelle à une présidence de rassemblement et de continuité, convaincu des enjeux des transitions nécessaires et de respect des complémentarités entre territoires.

Dans le prolongement de ce qui a pu être construit, basé sur un dialogue régulier entre Présidents, une place reconnue pour chaque intercommunalité et un collectif d'élus engagés, Joël GULLON propose une présidence qui relie, qui écoute et qui fait travailler ensemble. Souhaitant une organisation de travail collectif adaptée à la production d'un nouveau SCoT, répondant aux enjeux contemporains et aux besoins des habitants, il propose de s'appuyer sur un Bureau pleinement investi, avec des Vice-présidents jouant un rôle d'interface et d'ambassadeur, à la tête de commissions thématiques ouvertes aux élus du territoire. L'objectif étant que chacun puisse contribuer et que les orientations du SCoT soient véritablement portées collectivement par les élus locaux. En ce sens, il entend veiller à ce que le cap soit partagé, constituant un appui pour les territoires, sans les opposer, dans les transitions. Le SCoT devant être un accompagnateur des changements, au service de l'habitabilité de chaque territoire avec une attention constante à l'acceptabilité sociale des évolutions proposées.

L'immensité des défis ainsi que la diversité des attentes exprimées par les habitants appellent un dialogue entre le bloc communal, les EPCI et le SCoT. Dans un principe de subsidiarité, Joël GULLON exprime sa volonté d'élaborer un SCoT qui, ne se résumant pas à sa dimension normative, soit utile aux décisions locales, en l'activant dans les champs auxquels il apporte une plus-value. A dessein, il soumet pour objectif de faire approuver la révision du schéma dans la première moitié du mandat, cela pour faciliter le travail dans les territoires sur leurs propres documents locaux. Il ajoute que le SCoT révisé pourra, en fonction des besoins, évoluer, être complété dans le temps. Cet objectif implique deux conditions essentielles : premièrement, rester dans l'esprit des précédents élus, dont il salue le conséquent travail fourni, cherchant à agir collectivement pour ne pas subir ; deuxièmement, pouvoir compter sur des délégués force de propositions, facilitateurs d'un dialogue bidirectionnel entre le bloc communal et l'établissement public.

Croyant en la conviction de chaque intercommunalité à préparer son territoire à l'horizon 2050 tout en étant conscient toutefois de la nouvelle marche à franchir, Joël GULLON s'engage à rassembler, à écouter et à faire avancer le projet commun, pour le bien des habitants et dans l'intérêt général du territoire.

En l'absence d'autre candidature, **Henri BAILE** propose à l'assemblée de voter.

Joël GULLON est élu président de l'établissement avec 26 voix pour et 1 abstention. Il exprime ses remerciements aux élus ainsi que sa confiance dans la poursuite des travaux, au regard de ce qui a déjà été produit.

1.3 Détermination du nombre de membres du Bureau

Joël GULLON propose que 6 membres accompagnent les 6 Vice-présidents au sein du Bureau définit par les statuts, notamment dans l'objectif de permettre la mise en place de commissions de travail thématiques, dont les libellés et affectations seront à préciser en Bureau : commission Appels d'offres, commission Urbanisme, commission Concertation et communication, commission Transition économique, commission Transition environnementale, commission Transition sociétale.

Il propose ainsi de maintenir à 13, président inclus, le nombre d'élus, répartis pour assurer la représentativité des territoires : 4 membres pour Grenoble Alpes Métropole, 1 pour le Pays voironnais et 1 pour le Grésivaudan.

En l'absence de question, il propose à l'assemblée de voter.
La délibération est adoptée à l'unanimité (27 voix pour).

1.4 Election du Bureau (VP et autres membres)

Election des vice- présidents :

Joël GULLON présente les candidatures pour les postes de vice-présidents. Les vice-présidents élus sont :

Florent CHOLAT est élu vice-président représentant Grenoble Alpes Métropole, avec 25 voix pour, 1 contre, 1 abstention.

Grégory CESBRON est élu vice-président représentant la Communauté de commune de Bièvre Est, avec 26 voix pour et 1 abstention.

Jean-Claude DARLET est élu vice-président représentant Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, avec 25 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Sylvie DRULHON est élue vice-présidente représentant la Communauté de commune du Trièves, avec 26 voix pour et 1 abstention.

Anthony MOREAU est élu vice-président représentant la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, avec 26 voix pour et 1 abstention.

François OLLEON est élu vice-président représentant La Communauté de commune Le Grésivaudan, avec 25 voix pour et 2 abstentions.

Election des membres du bureau :

Joël GULLON présente les candidatures pour les postes de membres du Bureau. Les membres du Bureau élus sont :

Henri BAILE, avec 27 voix pour.

Philippe CARDIN, avec 20 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.

Bruno CATTIN, avec 24 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Eric ROSSETTI, avec 23 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

Laurent THOVISTE, avec 25 voix pour et 2 abstentions.

Catherine TROTON, avec 21 voix pour, 3 contres et 3 abstentions.

1.5 Délégations du Comité syndical au Bureau

Benoît PARENT présente le contenu de la délibération.

Joël GULLON ajoute que le périmètre des délégations proposées reste identique à ce qui avait été décidé pour le mandat précédent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.6 Délégations du Comité syndical à la Présidence

Benoît PARENT présente le contenu de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.7 Désignation des représentants de l'EP SCoT dans les instances et organismes extérieurs

Joël GULLON présente les différentes délégations permettant la représentation de l'EP SCoT dans les instances et organisme extérieurs. Il propose de procéder au vote à main levée :

- Commission départementale d'aménagement commercial : **Laurent THOVISTE**
- Fédération nationale des SCoT : **Joël GULLON**, suppléant **Florent CHOLAT**
- Agence d'urbanisme de la région grenobloise : **Florent CHOLAT**
- Etablissement public territorial du bassin Isère : **Laetitia ZAVATTONI**
- Commission locale de l'eau Bas Dauphiné Plaine de Valence : **Jean-Claude DARLET**
- Commission locale de l'eau Bièvre Liers Valloire : **Martial SIMONDANT**
- Commission locale de l'eau Drac-Romanche : **Catherine TROTON**
- Observatoire foncier partenarial de l'Isère : **Eric ROSSETTI**

Les délégués proposés sont élus à l'unanimité :

2. Points d'information

Joël GULLON présente la charte de l'élu local et en fait la lecture à l'assemblée.

Il propose ensuite la validation du procès-verbal du Comité syndical du 4 février 2026 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il expose enfin le fonctionnement proposé pour le Comité syndical, notamment l'invitation des délégués suppléants à participer autant que possible aux débats. Après un échange, il est proposé de réunir le Comité syndical les mercredis à 17h ; un calendrier prévisionnel des instances sera transmis ultérieurement. Les prochains rendez-vous auront lieu :

- Pour le Bureau syndical, le 17 juin à 17h30 en visioconférence ;
- Pour l'ensemble des élus, le 2 juillet de 13h30 à 17h30 à l'école ENSE3, à l'occasion d'un séminaire de rentrée autour des travaux de révision du SCoT. Cette séance sera suivie d'un Comité syndical, de 17h30 à 18h30, afin de valider notamment les commissions de travail et l'affectation des élus animateurs.

Benoît PARENT informe du déménagement de l'établissement, prévu à l'hiver 2027, dans le cadre d'une opération portée par l'EPFL du Dauphiné sur le site d'une friche, rue Raspail à Grenoble.

L'ordre du jour étant épuisé, **Joël GULLON** remercie les élus pour leur présence et leur confiance, et leur donne rendez-vous le 2 juillet.

Le Président,
J. GULLON



le Secrétaire de séance
J. GERIN



